

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/30 à 2026/48

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du treize mai deux mille vingt-six, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Alain GRILLET – Mme Thérèse LEBRUN – M. Gérald MOREL –
Mme Karine BOULONNE – M. André BUTSTRAEN – Mme Delphine BLAS - M. Michel VANHEE –
Mme Stéphanie MORELLI – M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS, Adjoints au Maire.

Mme Céline BERNARD – Mme Marie-Gaëtane BROCHOT –
Mme Isabelle CAMBIER – M. Philippe CLAUW - M. Florent DIXNEUF – M. Damien FEVRIER
– M. Elie KALOGERAKIS – Mme Monique LEROY – M. Lucas LEROY - M. Avisen MAHADOO -
Mme Naïma METDAOUI-BECHROURI – M. Jonathan OTLET – Mme Martine PONCHANT –
M. Serge THERY – Mme Thérèse VANHEE-BENOIT – M. Saïd BECHROURI – M. Patrick
KOLEBACKI – Mme Karima HARIZI – M. Lucas WACRENIER – Mme Christine VANDENBULCKE
- M. Grégory FRANÇOIS, Conseillers Communaux.

EXCUSEES :

Mme Claudie LEFEBVRE - Mme Capucine PIERRARD - Mme Béatrice SYSSAU,
Conseillères Communales

Madame Claudie LEFEBVRE a donné pouvoir à Madame Cécile MESANS

Madame Capucine PIERRARD donne pouvoir à Monsieur Damien FEVRIER

Madame Béatrice SYSSAU a donné pouvoir à Monsieur Grégory FRANÇOIS

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 20 Mai 2026

DELIBERATION

2026/42 - APPEL A PROJET NATURE EN VILLE, BIODIVERSITE ET AGRICULTURE URBAINE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

La ville de Lomme, commune associée à Lille et Hellemmes depuis 2000, fait partie des TEN (Territoires engagés pour la nature). Le renforcement des connexions des espaces donne davantage de cohérence au plan d'action en faveur de la biodiversité. L'objectif de cet engagement est d'intégrer les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité à une échelle métropolitaine. Notre engagement lommois est clair : sensibiliser les habitants et les acteurs de la ville à la valeur de la biodiversité et aux services écosystémiques apportés : économiques, environnementaux et sociaux.

Suivant les objectifs de préservation et de développement de la biodiversité, la Ville de Lomme s'est également engagée pour une alimentation soutenable, accessible à toutes et tous et résiliente, dont l'un des objectifs est de développer des espaces nourriciers et d'apprentissage à la culture potagère selon des pratiques agroécologiques.

Afin de faire émerger les initiatives visant à répondre à l'ensemble de ces objectifs, un appel à projet sur les actions de nature en ville, de biodiversité et d'agriculture urbaine a été lancé du 13 février au 11 mars aux acteurs du territoire mobilisés sur ces thématiques pour l'année 2026

Cet AAP contient un volet consacré à un temps fort, « la Fête de la nature » pour lequel les acteurs ont été invités à proposer des animations, en extérieur au contact de la nature le dimanche 24 mai.

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations pour les projets exposés ci-après :

Lilotopia : (SIRET 892 667 569 00016)

L'association propose d'organiser un rallye nature dans le parc urbain

Ce parcours sensoriel invitera les familles à la découverte de la fleur, des différents moyens de dissémination des graines, de leur fonction et du rôle des pollinisateurs.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 750 euros à l'association pour mener à bien cette action.

La Maison de l'eau, de la pêche et de la nature (SIRET: 398 475 491 00021)

Stand animé « Que se passe-t-il sous l'eau ? » dédié à la connaissance d'une faune aquatique invisible et pourtant si riche et essentielle à l'équilibre écologique. Le parc Urbain est constitué de multiples milieux aquatiques dont la biodiversité est méconnue. Par ce stand constitué d'aquariums, boîte loupe, loupe binoculaire, panneaux d'exposition et clés de détermination, les Lommois se transformeront en de vrais naturalistes.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 450 euros pour mener à bien cette action.

CIBB (Centre d'Insertion Bois Blancs) (SIRET : 401 589 312 00016)

L'association propose un stand de sensibilisation et d'animations ludiques sur le thème de l'agriculture urbaine. Cette intervention visera à offrir une expérience conviviale pour faire découvrir les modes de culture écologiques au plus grand nombre.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 700 euros.

Groupement ornithologique et naturaliste (SIRET 420 294 134 00036)

L'association propose de faire découvrir toutes les sciences participatives et la faune locale aux familles, au travers les différents programmes existants. En lien avec cet atelier, une animation spécifique sur le programme pop reptiles mis en place au parc urbain sera également proposée ultérieurement au grand public.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1000 euros pour mener à bien ces actions de sensibilisation.

Pour chaque projet exposé, la subvention est accordée sous l'initiative propre du bénéficiaire, sans contrepartie directe pour la collectivité.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement, en une fois, des subventions suivantes :
 - 750 € à Lilotopia
 - 450 € à la Maison de l'eau, de la nature et de la pêche
 - 700 € à CIBB
 - 1000 € au Groupement ornithologique et naturaliste

- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 65, fonction 70, article 65748 – Opération n° 993 / Biodiversité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme, 



Publié : 04 JUN 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Appel à projets lommois 2026

Actions Nature en ville, biodiversité et agriculture urbaine

La ville de Lomme, commune associée à Lille et Hellemmes depuis 2000 fait déjà partie des territoires engagés pour la nature. Le renforcement des connexions des espaces donne davantage de cohérence au plan d'action en faveur de la biodiversité. L'objectif de cet engagement est d'intégrer les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité à une échelle métropolitaine. Notre engagement lommois est clair : sensibiliser les habitants et les acteurs de la ville à la valeur de la biodiversité et aux services écosystémiques apportés : économiques, environnementaux et sociaux.

Dans le cadre du plan biodiversité, plusieurs outils ont été créés et recensés pour répondre aux besoins et aux nécessités de connexion des espaces verts au sein du territoire lommois. Le plan biodiversité s'articule en 3 grands axes :

- Assurer une gestion des espaces publics favorables à la biodiversité
- Agir sur la biodiversité en ville en restaurant, préservant et renaturalisant
- Agir sur la biodiversité avec les écoles, les habitants et les partenaires

De plus, la charte biodiversité signée en 2024 témoigne de l'engagement de tous nos partenaires : gestionnaires, bailleurs, privés, associations, établissements scolaires

Suivant les objectifs de préservation et de développement de la biodiversité, la Ville de Lomme s'est également engagée pour une alimentation soutenable, accessible à toutes et tous et résiliente, dont l'un des objectifs est de développer des espaces nourriciers et d'apprentissage à la culture potagère selon des pratiques agroécologiques.

Ces ambitions requièrent **une sensibilisation des acteurs du territoire lommois**. Afin de les réunir, un appel à projet sur les actions de nature en ville, de biodiversité et d'agriculture urbaine est proposé pour permettre l'introduction de nouveaux partenaires, mais aussi renforcer le lien avec les associations et collectifs de citoyens, déjà investies ou souhaitant s'investir pour la collectivité lommoise.

Cet appel à projet se décline en plusieurs axes :

- Diffuser un savoir et sens commun autour de la nature et de la biodiversité lommoise auprès des enfants.
- Encourager, individuellement et collectivement, le passage à des pratiques durables et favorables au bien-être animal et à la biodiversité via des ateliers de sensibilisation et de sciences participatives.
- Susciter l'appropriation de la ville par les habitants via des chantiers participatifs et animations sur le terrain, dans le cadre des champs thématiques de la nature et de la biodiversité

Priorités de l'appel à projets 2026

C'est dans ce cadre global d'intervention que la Ville de Lomme souhaite s'appuyer plus fortement encore sur les acteurs locaux et partenaires qui œuvrent au plus près des habitants dans le champ de l'écologie et de l'éducation à l'environnement, de l'accompagnement à des modes de vie plus sobres et à la transition collective vers une ville où nature et biodiversité ont toute leur place.

Pourra être soutenu financièrement toute initiative ou tout programme qui facilite, diffuse et pérennise le passage à l'acte permettant d'accroître la place de la nature en ville. Les initiatives ou programmes proposés doivent s'inscrire dans un ou plusieurs des volets ci-dessous :

– VOLET 1 : Diffuser savoir et sens commun autour de la nature et de la biodiversité lommoise auprès des enfants :

1. Faire connaître la richesse de la biodiversité en ville (flore, petite faune sauvage) pour contribuer à la protéger,
2. Protéger la faune existante ou de passage, par l'apport d'habitats adaptés, la sécurisation de lieux représentant des risques de détresse et de blessures ;
3. Mobiliser les enfants autour d'actions collectives : fleurissement, plantations... au sein des établissements scolaires ou extrascolaires

- VOLET 2 : Encourager, individuellement et collectivement, le passage à des pratiques durables et favorables au bien-être animal et à la biodiversité :

1. Accompagner les Lommois dans l'évolution de leurs pratiques, chez eux en proposant des temps de sensibilisation, de formation et/ou d'ateliers pratiques (zéro phyto, gestion des ressources, aménagements pour la petite faune sauvage...).
2. Faire connaître, par l'intermédiaire de différents supports (exposition photo, projection, balade urbaine...) la richesse de la biodiversité en ville (flore, petite faune sauvage) pour contribuer à la protéger, auprès de différents types de publics,

- VOLET 3 : Susciter l'appropriation de la ville par les habitants, dans le cadre des champs thématiques de la nature et de la biodiversité :

1. Encourager la végétalisation durable de l'espace public et donner la possibilité aux habitants de se réapproprier les espaces verts de leur secteur
2. Recenser et protéger la faune existante ou de passage, par l'apport d'habitats adaptés, la sécurisation de lieux représentant des risques de détresse et de blessures ;

3. Mobiliser les habitants sur les sciences participatives et autour d'actions collectives : nettoyage, fleurissement, plantations... permettant la préservation et / ou la restauration de la biodiversité du territoire et des sols
4. Revoir les usages des espaces verts à fort potentiel en créant des lieux de refuge pour la biodiversité et de vie pour les habitants pour chacun des secteurs lommois :
 - Bourg/Délivrance
 - Marais
 - Mont à Camp
 - Mitterie

- VOLET 4 : Développer les espaces nourriciers et d'apprentissage à la culture potagère :

1. Sensibiliser la population aux pratiques agroécologiques
2. Renforcer les liens entre les habitants et les projets en faveur de l'agriculture urbaine et l'alimentation durable

En particulier, pour 2026, seront priorisées les actions en lien avec les thématiques suivantes :

- ✚ Animations et sensibilisation à la nature lors d'évènements comme la Fête de la nature qui se déroulera au parc urbain le dimanche 24 mai de 14h à 18h

L'objectif est de proposer une expérience en extérieur, au contact direct de la nature, visant à favoriser la découverte, la compréhension et la protection de la biodiversité, les modes de culture et jardinage écologiques dans un esprit convivial, festif, ludique et accessible : atelier, stand, contes, spectacle musical, rallye nature, jeux anciens, visite...

Cet évènement pourra aussi être l'occasion de valoriser des métiers anciens de l'artisanat et de sensibiliser à l'écoconsommation.

- ✚ Mise en œuvre de chantiers nature participatifs
- ✚ Actions de renaturation, de restauration de milieux naturels et de suivi de la biodiversité,
- ✚ Mise en place d'ateliers de découverte et de sensibilisation à la biodiversité
- ✚ Promotion de pratiques agroécologiques de jardinage et des modes de végétalisation respectueuses des sols et du vivant

L'ensemble des animations et manifestations devront suivre les préconisations du guide municipal des événements écoresponsables Lille Lomme Hellemmes, disponible en ligne sur le site internet de la ville de Lille

Les publics :

Le porteur de projet qualifiera le Volet de l'Appel à projet et le public cible de l'action (âge, lieu de résidence etc.) ainsi que l'échelle territoriale retenue (rues, quartier, commune). Les publics cibles seront prioritairement les **habitants de Lomme**.

L'adéquation entre les actions envisagées et les publics visés devra être explicitée.

Il est à noter que le présent appel à projet n'a pas vocation à couvrir d'actions relevant d'autres thématiques : mobilité, énergie...

Critères de recevabilité

Qualité des porteurs de projet

Cet appel à projets s'adresse aux associations et entreprises, désireuses d'accompagner la préservation et le développement du patrimoine naturel de notre territoire, par le déploiement d'actions de sensibilisation, mais aussi et surtout par la mise en œuvre d'actions concrètes.

Une attention particulière sera portée à l'impact social, territorial et collectif des projets proposés.

Durée du projet

Pour bénéficier des crédits de l'appel à projets, l'action proposée devra se dérouler en année civile (entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026).

Critères d'évaluation des dossiers

Le comité de sélection évaluera les dossiers selon les critères repris ci-dessous. Au cours de l'instruction des dossiers, la Ville de Lomme se réserve le droit de :

- Demander des informations complémentaires ;
- Proposer des modifications du programme au projet.

Pour juger les dossiers, le comité de sélection portera son attention sur les critères d'évaluation suivant :

- À l'identification du ou des public(s) cible(s) et de ses besoins ainsi que les moyens mis en œuvre pour le toucher,
- À la pertinence des actions au regard des publics et des thématiques,
- À l'impact réel de l'action tant sur le public visé (nombre de personnes ciblées) que sur le patrimoine naturel lommois (biodiversité...),
- À la capacité à évaluer l'effet des actions proposées : le porteur de projet devra proposer à minima un indicateur qualitatif et un indicateur quantitatif permettant d'apprécier et d'évaluer l'impact de l'action sur les publics visés et/ou le territoire.
- À la reproductibilité et la diffusion de l'action proposée, dans le temps ou sur le territoire lommois

Dépenses éligibles :

- Seront prises en considération uniquement les dépenses de fonctionnement dans la limite d'une enveloppe globale de 33 000 €. Les dépenses d'investissement ne rentrent pas dans le cadre du présent appel à projet.
- Sont éligibles à un accompagnement financier les actions portant sur le territoire lommois.

Calendrier et modalités d'instruction

- Date limite de dépôt des dossiers : le 11 mars 2026 à 16h

Toute demande de subvention sera examinée avec grande attention, et en collégialité, avant proposition au vote des élus. L'avis de partenaires financiers pourra être sollicité.

Le comité de sélection a pour objectif d'examiner les dossiers déposés et de sélectionner les projets qui seront retenus.

Pour ce faire, le comité de sélection pourra :

- Sélectionner les projets retenus sur la base des dossiers remis par les participants ;
- Demander des précisions et/ou un passage devant le comité au participant afin de pouvoir expliciter son projet ;
- Demander à tous les participants de l'Appel à projet de venir expliquer et détailler leurs dossiers.

Le comité de sélection veillera à une représentation équilibrée des thématiques prioritaires pour 2026 et pourra, le cas échéant, ne pas retenir certaines propositions lorsque celles-ci seraient trop nombreuses dans une même thématique

La décision du comité de sélection ne peut faire l'objet d'aucune réclamation.

Modalités de dépôt des projets :

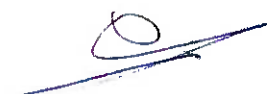
Un participant peut déposer plusieurs dossiers, dans la limite de 2 dossiers sur cet appel à projets

Le dossier de candidature (en annexe) est à télécharger sur le site de la ville de Lomme, et à renvoyer par mail à l'adresse : naturday@mairie-lomme.fr

Budget Prévisionnel - ACTION

Dépenses		BP 2026	Recettes		BP 2024-5
Année			Année		
60	Achats	30,00 €	70	Autofinancement : ventes et prestations de services	0,00 €
601	Achats de matières premières/conso	30,00 €	706		
604	Achats d'études et prestations de service		70611		
605	Achats de matériel		70612		
61	Services extérieurs	0,00 €	708		
611	Sous traitance générale		74	Subventions d'exploitation	750,00 €
613	Locations		74	Fonds européens	
613230	Mise à disposition espace public		741	Etat, préciser :	
615	Entretiens et réparations		742	Région	
616	Primes d'assurances		743	Département	
617	Documentation		744	Ville de Lomme, préciser la délégation/direction : Nature en ville Biodiversité	750,00 €
62	Autres services extérieurs	0,00 €	744		
622	Honoraires (comptables ou autres)		744		
623	Publicités, publications et relations publiques		744		
623	Transports		744		
625	Déplacements, missions, réceptions		745		
62510	Déplacements		746		
62570	Réceptions		748		
626	Frais postaux et de télécommunications		75	Autres produits de gestion courante	43,00 €
626100	Frais postaux		7550	Quote part des opérations en commun	
626200	Téléphone		7560	Cotisations	43,00 €
627	Services bancaires et assimilés		75800	Dons, collectes, etc.	
628	Divers		75800	Autres produits divers de gestion courante	
63	Impôts et taxes		76	Produits financiers	
64	Charges de personnel	763,00 €	77	Produits exceptionnels	
641	Salaires personnel Animation	500,00 €	78	Reprises sur amortissement et provisions	
642	Salaires personnel Coordination	169,00 €	79	Transferts de charges	
643	Salaires autres personnels	10,00 €			
645	Charges sociales (patronales)	41,00 €			
648	Autres charges de personnel	43,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €			
651	Redevance pour droits et valeurs similaires				
655	Quote part des opérations en commun				
658	Charges diverses de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
69	IS et Assimilés				
Total Dépenses		793,00 €	Total Recettes		793,00 €

Le 6/05/26, à Lille Lucas Leman,
président de Lilotopia





Budget Prévisionnel Fête de la Nature 2026

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action	450	I. Ressources directes affectées à l'action	450
60 – Achat	100	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0
Prestations de services	0		
Achat matières et fournitures	80	74- Subventions d'exploitation(1)	450
Autres	20	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	0		
Locations	0	- Droit commun (préciser le service)	
Entretien et réparation	0		
Assurance	0		
Impressions : fiches pédagogiques	0	Région(s):	
62 - Autres services extérieurs	0		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0	- Département(s):	
Publicité, publication : onde, flyer	0	Commune(s): LOMME	450
Déplacements, missions, réception	0		
Services bancaires, autres	0		
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération,	0		
Autres impôts et taxes	0	Organismes sociaux (à détailler):	0
64- Charges de personnel	350	Fonds européens	0
Rémunération des personnels,	190	ASP (emploi aidés)	0
Charges sociales,	160	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel	0		
65- Autres charges de gestion courante	0	75 - Autres produits de gestion courante	0
66- Charges financières	0		
67- Charges exceptionnelles	0	76 - Produits financiers	0
68- Dotation aux amortissements	0	78 – Reprises sur amortissements et provisions	0
I. Charges indirectes affectées à l'action	0	I. Ressources indirectes affectées à l'action	0
Charges fixes de fonctionnement	0		
Frais financiers	0		
Autres	0		
Total des charges	450	Total des produits	450
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature	0	Bénévolat	0
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0	Prestations en nature	0
Personnel bénévole	0	Dons en nature	0
TOTAL	450	TOTAL	450

Budget prévisionnel de l'action

« Fête de la nature 2026 »



ACTIONS NATURE EN VILLE, BIODIVERSITE et AGRICULTURE URBAINE 2026 VILLE DE LOMME

CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat	150	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures (fournitures jardinage, fournitures d'ateliers,....)	150	74- Subventions d'exploitation(1)	
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs		- Crédits spécifiques PV	
Locations		- Droit commun (préciser le service)	
Entretien et réparation			
Assurance		Région(s):	
Documentation		- Crédits spécifiques PV	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Département(s):	
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions		Ville de Lomme	700
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0	- MEL crédits spécifiques PV	
Impôts et taxes sur rémunération,		Organismes sociaux (à détailler):	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		ASP (emploi aidés)	
Rémunération des personnels,	400	Autres subventions affectées	
Charges sociales,	150	- FIDESS	
Autres charges de personnel		Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante			
66- Charges financières		Autres aides, dons	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action		I. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	700	TOTAL	700

Serge ABIANI, Directeur

association **cibb**

CENTRE D'INSERTION DES BOIS-BLANCS

60, rue du général Anne de la Bourdonnaye 59000 Lille
Tél : 03.20.92.01.91
Mail : cibb@mqbb.fr
Association loi de 1901

Centre d'insertion des Bois-Blancs
Groupe Maison de Quartier Bois-Blancs

